Gemeng ËLWEN
TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale pendant 15 jours que;

Le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord (SIDEN) a introduit une demande d'autorisation relative au remplacement d'environ 185 m de canalisation pour l'eaux mixtes sur la voir publique à la Hauptstrooss à Wilwerdange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-25-0585.

Troisvierges, le 2 juillet 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 30 juin 2025, no. dossier EAU-AUT-25-0585.

Troisvierges, le 2 juillet 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

(enlever le 18.07.2025)

BP 9
L – 9901 TROISVIERGES

9-11 Grand-rue
L – 9905 TROISVIERGES

Tél. : 99 80 50-1
Fax. : 99 80 50 255